

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de LA LANDE DE FRONSAC, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 23 janvier deux mil vingt-six, conformément aux articles L2121.10 et L2122.15 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur Jean GALAND, Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Stéphane DARTIGUELONGUE, Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Monsieur Jean-Christian FAVRE, Monsieur HOUSSAT Patrick, Monsieur Mathieu MARTIN, Monsieur Frédéric PALMISANO, Madame Véronique SOUPRE, Madame Clarisse VACHER, Monsieur Frédéric BLANC, Monsieur Thierry MARTIN (arrivé en cours de séance à 20 h 02).

Étaient absents mais représentés : Madame Christelle DEYRES avait donné procuration à Monsieur Daniel BEUTIS, Monsieur Jean-Pascal GASTÉUIL avait donné sa procuration à Monsieur Jean-Christophe DEPRET, Madame Karine MENIER avait donné sa procuration à Madame Ghyslaine ARNAUD, Monsieur Christian MIDEJEAN avait donné procuration à Monsieur Jean GALAND.

Étaient absents : Madame Laurine JANICOT, Madame Nathalie RICHARD

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait l'appel désigne comme secrétaire de séance **Madame Clarisse VACHER**.

2. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025 (délibération)

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025. Il demande s'il y a des observations ou des amendements à formuler. Aucune observation n'est formulée par l'assemblée.

Le procès-verbal du 17 décembre 2025 est adopté avec une abstention.

Pour : 15

Contre :

Abstention : 1 (F. BLANC)

(Monsieur Thierry Martin est arrivé après l'adoption du procès-verbal et n'a pas participé au vote)

3. Autorisation demandes de subventions DETR et autres organismes, projets d'investissement année 2026 (délibération)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de valider les demandes de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2026 avant l'échéance du 15 février.

Deux propositions d'investissement, préalablement validées en commission des finances, sont présentées pour un montant total de 153 000 € hors taxes.

- Projet 1 : Chauffage réversible et climatisation pour l'école élémentaire.

Un premier devis s'élève à 59 066,67 € HT. Le projet inclut l'installation d'une PAC air/air réversible avec des SPLITS dans chaque classe de l'école élémentaire.

Un second devis est en cours d'élaboration.

- Projet 2 : Éclairage public avec lampadaires photovoltaïques.

Le devis de l'entreprise FONROCHE s'élève à 68 970 € HT.

Une étude technique a été réalisée pour une installation sur trois sites : la Plaine des Sports, le parc des arbres des naissances et le parking de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présentera personnellement les deux demandes au sous-préfet.

En cas de financement partiel par l'État, la priorité sera donnée au projet de l'école.

Monsieur le Maire indique que l'année est jugée propice aux demandes de subventions en raison d'un faible nombre de sollicitations. Il souligne que bien qu'il s'agisse d'une année électorale où de nouveaux projets ne devraient pas être lancés, il s'agit ici d'une demande de subvention qui profitera à la future municipalité, évitant ainsi de perdre une année et un financement potentiel de plus de 40 000 €.

L'autorisation de déposer les deux demandes de subvention DETR pour un montant total de plus de 153 000 € TTC est approuvée, avec une abstention.

Monsieur PALMISANO s'abstient au motif de ne pas avoir été invité à la commission des finances concernée, bien qu'il ait été présent pour la commission du personnel qui se tenait le même jour.

N.B. : Après vérification, la convocation lui a pourtant bien été envoyée.

Pour : 16

Contre :

Abstention : 1 (F. PALMISANO)

Monsieur le Maire clôt le conseil, le qualifiant de l'un des plus courts tenus.

Il annonce la tenue prochaine d'un autre conseil municipal en raison d'une nécessité de valider des demandes relatives à l'urbanisme qui requièrent un passage rapide chez le notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 07.

Le Maire,
Jean GALAND

La Secrétaire de séance,
Clarisse VACHER

